

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 2 décembre 2013 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

272-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

273-2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Roger Benjamin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2013, tel que lu.

Adopté.

274-2013 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 30 novembre 2013 pour les chèques #988 à #1252 totalisant 624 265,86\$. De même que les chèques des règlements #457 et #468.

Adopté.

275-2013 CORRESPONDANCES

- a) Confirmation de la subvention du Ministère du Sport et du Loisir pour la patinoire multifonctionnelle : 221 363\$;
- b) Réception du certificat – Municipalité amie des aînés.

276-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT #493-2013 RELATIF À L'INSTALLATION ET À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire des eaux usées avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien ;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la Municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable » ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné.

En conséquence, il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement que le règlement 493-2013 soit adopté et que le Conseil statue et décrète le règlement comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule et l'annexe 1 font partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 TERMINOLOGIE ET INTERPRÉTATION

Exception faite des définitions suivantes, les mots ou expressions utilisés dans le règlement doivent être interprétés selon le sens commun défini au dictionnaire :

- 1° « **fonctionnaire désigné** » : employé de la Municipalité de Verchères nommé pour l'application et l'administration du présent règlement ;
- 2° « **formulaire de déclaration** » : formulaire de déclaration annuelle de l'annexe 1 du présent règlement ;
- 3° « **municipalité** » : Municipalité de Verchères ;
- 4° « **règlement Q-2, r.22** » : règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, chapitre Q-2, r.22 ;
- 5° « **système de traitement UV** » : dispositif de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, au sens du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, chapitre Q-2, r.22.

ARTICLE 3 APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique aux systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisance visés par le règlement Q-2, r.22 et qui comportent un système de traitement UV.

Un tel système de traitement ne sera toutefois autorisé qu'une fois qu'il a été démontré qu'un système d'infiltration dans le sol n'est pas possible.

ARTICLE 4 PERMIS OBLIGATOIRE

Toute personne qui désire installer et utiliser un système de traitement UV doit obtenir, au préalable, un permis de la municipalité conformément à l'article 4 du règlement Q-2, r.22.

ARTICLE 5 DÉCLARATION ANNUELLE

Le propriétaire d'un immeuble où se situe un système de traitement UV doit compléter le formulaire de déclaration en annexe :

1. Lors de la demande de permis pour l'installation d'un tel système et ;
2. Au plus tard le 14 février de chaque année.

ARTICLE 6 INSTALLATION ET UTILISATION

Un système de traitement UV doit être installé par un entrepreneur autorisé et il doit être utilisé conformément aux guides du fabricant.

De plus, il est interdit de ne pas brancher, de débrancher ou de ne pas remplacer la lampe d'un système de traitement UV. Il est également interdit de négliger ou d'omettre de signaler le dysfonctionnement du système de traitement UV.

ARTICLE 7 ENTRETIEN PAR LA MUNICIPALITÉ

Sur respect de l'ensemble des conditions prévues au règlement Q-2, r.22 et suite à la signature du formulaire de déclaration, la municipalité accepte de prendre en charge ou de faire effectuer l'entretien, le prélèvement et l'analyse d'échantillons et la réparation du système de traitement UV, et ce, jusqu'à la fin de la durée de la vie utile du système, conformément à toute réglementation applicable et conformément aux directives du fabricant.

La municipalité mandate le fabricant, son représentant ou un tiers qualifié autorisé par le fabricant pour effectuer l'entretien, le prélèvement et l'analyse d'échantillons et la réparation du système de traitement UV.

Sur demande, la municipalité transmet au propriétaire de l'immeuble concerné tout rapport d'analyse ou rapport d'inspection qui lui sera remis par le tiers mandaté à cette fin.

Le propriétaire ne peut octroyer, lui-même ou par un tiers autre que la municipalité, un contrat d'entretien, de prélèvement et d'analyse d'échantillons ou de réparation du système de traitement UV. Sans restreindre ce qui précède, le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble peut cependant contacter directement le mandataire identifié par la municipalité s'il constate un dysfonctionnement du système de traitement UV.

ARTICLE 8 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

En acceptant d'effectuer l'entretien, le prélèvement et l'analyse d'échantillons et la réparation du système de traitement UV, la municipalité n'engage aucunement sa responsabilité quant à la performance du système, ni quant à la disponibilité éventuelle des pièces et équipements du fabricant.

ARTICLE 9 OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE, DU LOCATAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'immeuble desservi par un système de traitement UV doit prendre les mesures nécessaires afin de permettre, en tout temps, au fonctionnaire désigné ou à toute personne désignée par la municipalité à cette fin, l'accès à son immeuble de façon à permettre l'entretien du système de traitement UV.

À cette fin, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, il doit notamment identifier, de manière visible, l'emplacement des ouvertures de son système et dégager celles-ci de toute obstruction.

ARTICLE 10 INSPECTION

Le fonctionnaire désigné, de même que toute personne mandatée par la municipalité pour procéder à l'entretien visé par le présent règlement, sont autorisés à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble pour s'assurer du respect du présent règlement.

Les personnes mentionnées au premier alinéa peuvent examiner tout système de traitement des eaux usées et, à cette fin, demander qu'il soit ouvert par le propriétaire ou l'occupant.

ARTICLE 11 FRÉQUENCE ET NATURE DES ENTRETIENS

Tout système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être entretenu, de façon minimale :

Deux (2) fois par année, alors que les opérations suivantes doivent être effectuées :

- Nettoyage, ou remplacement au besoin, de la lampe à rayons ultraviolets ;
- Prise d'un échantillon de l'effluent du système afin d'établir la concentration en coliformes fécaux ; cet échantillon doit être prélevé conformément aux articles 87.13, 87.17, 87.31 et 87.32 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.22).

- Inspection et nettoyage, au besoin du préfiltre ;
- Nettoyage du filtre de la pompe à air
- Vérification du bon fonctionnement de la pompe de recirculation et de l'alarme sonore.

Nonobstant l'alinéa précédant, tout système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être entretenu au besoin, en fonction de l'intensité de son utilisation.

Toute pièce d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet dont la durée de vie est atteinte doit être remplacée.

ARTICLE 12 FRAIS D'ENTRETIEN ET TARIFICATION

L'ensemble des frais reliés à l'entretien, au prélèvement et à l'analyse d'échantillons ou à la réparation du système visé au présent règlement est à la charge du propriétaire de l'immeuble concerné.

Le tarif couvrant ces frais est établi au coût réel des frais assumés par la municipalité auquel s'ajoute un montant de 10 % pour couvrir les frais administratifs.

ARTICLE 13 FACTURATION

La municipalité transmet un compte au propriétaire pour les frais encourus. Le paiement doit être fait au plus tard le trentième jour suivant l'expédition du compte.

Toute somme due à la municipalité en vertu du présent règlement est assimilée à une taxe foncière.

ARTICLE 14 DISPOSITIONS PÉNALES

Le fonctionnaire désigné est autorisé à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins 600 \$ et d'au plus 2 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive, les amendes prévues au deuxième alinéa sont doublées.

Toute infraction continue à une disposition du règlement constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte.

La municipalité se réserve le droit d'exercer toute autre forme de recours prévu par la loi.

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

277-2013

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 494-2013 TAXATION 2014

Monsieur André Dansereau donne avis de motion qu'un règlement concernant l'imposition des taxes 2014 sera présenté à une séance ultérieure.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

278-2013 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE AU CIT SOREL-VARENNES ET À LA RÉGIE DE LA GARE SOREL-TRACY

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu à l'unanimité de nommer **monsieur Luc Fortin**, substitut du maire au CIT Sorel-Varennes et à la Régie de la gare Sorel-Tracy.

Adopté.

279-2013 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE À LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer **monsieur André Dansereau**, substitut au maire à la MRC Marguerite-D'Youville.

Adopté.

280-2013 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE À LA RÉGIE DE POLICE INTERMUNICIPALE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de nommer **madame Michèle Tremblay**, substitut au maire à la Régie de police intermunicipale Richelieu-Saint-Laurent.

Adopté.

281-2013 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ À LA MRC

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer **monsieur Luc Fortin**, représentant au Comité de transport adapté à la MRC.

Adopté.

282-2013 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Roger Benjamin et unanimement résolu d'adopter la liste de rotation du maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2013 jusqu'à la fin du mandat le 31 octobre 2017.

Chaque élu assumant à tout de rôle la fonction pour une période de 4 mois.

MAIRE SUPPLÉANT	PÉRIODE
Michèle Tremblay	1 ^{er} décembre 2013 au 31 mars 2014
André Dansereau	1 ^{er} avril 2014 au 31 juillet 2014
Luc Fortin	1 ^{er} août 2014 au 30 novembre 2014
Gilles Lamoureux	1 ^{er} décembre 2014 au 31 mars 2015
Claude Ménard	1 ^{er} avril 2015 au 31 juillet 2015
Roger Benjamin	1 ^{er} août 2015 au 30 novembre 2015
Michèle Tremblay	1 ^{er} décembre 2015 au 31 mars 2016
André Dansereau	1 ^{er} avril 2016 au 31 juillet 2016
Luc Fortin	1 ^{er} août 2016 au 30 novembre 2016
Gilles Lamoureux	1 ^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017
Claude Ménard	1 ^{er} avril 2017 au 31 juillet 2017
Roger Benjamin	1 ^{er} août 2017 au 31 octobre 2017

Adopté

283-2013 NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu à l'unanimité de nommer **monsieur Gilles Lamoureux**, représentant au Conseil d'établissement de l'école Ludger-Duvernay.

Adopté.

284-2013 NOMINATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'adopter l'organigramme, version modifiée du 21 novembre 2013, de l'organisation municipale en sécurité civile.

Adopté.

285-2013 NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ RUES PRINCIPALES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer **monsieur Alexandre Bélisle**, représentant au Comité Rues principales de Verchères.

Adopté.

286-2013 ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES MENSUELLES 2014

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h sauf celle de septembre qui se tiendra le mardi à 20h:

13 janvier 2014	7 juillet 2014
3 février 2014	4 août 2014
3 mars 2014	2 septembre 2014 (mardi)
7 avril 2014	6 octobre 2014
5 mai 2014	3 novembre 2014
2 juin 2014	1^{er} décembre 2014

Adopté.

287-2013 REFINANCEMENT RÈGLEMENT 417-2008 RANG SAINT-JOSEPH

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement de retenir l'offre de la Caisse Desjardins au taux de 3,75% pour le refinancement de 53 400 \$.

Adopté.

288-2013 ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Roger Benjamin et recommander d'engager les personnes suivantes pour faire l'entretien des patinoires pour la saison 2013-2014 :

- Jean-Sébastien Morin-Langlois
- Jean-Claude Desmarais
- Dominic Morin-Langlois

Adopté.

289-2013 ENGAGEMENT DE SAMUEL BENOIT EN TANT QU'EMPLOYÉ COL BLEU

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'engager **Samuel Benoit** au poste de col bleu permanent au taux horaire en vigueur selon la convention collective.

Adopté.

290-2013 CESSION ANCIENNE EMPRISE : 167 ROUTE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT qu'une portion de l'ancienne emprise de la route 132 n'est plus utilisée :

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement de céder à Dominique Lehoux pour la somme de 1,00 \$ la parcelle de l'ancienne emprise du lot 225-7 ptie (167 Marie-Victorin), tel que montré sur le certificat de localisation du 23 octobre 2013fourni à la Municipalité.

Il est aussi résolu de mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Verchères.

Adopté.

291-2013 CESSION ANCIENNE EMPRISE : 1189 ROUTE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT qu'une portion de l'ancienne emprise de la route 132 n'est plus utilisée :

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement de céder à Jacques De Rome pour la somme de 1,00 \$ la parcelle de l'ancienne emprise des lots 9-10ptie (1189 Marie-Victorin), tel que montré sur le plan de l'arpenteur dossier D-143-81fourni à la Municipalité.

Il est aussi résolu de mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Verchères.

Adopté.

292-2013 ADOPTION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE DE LA GARE SOREL-TRACY

Sujet reporté en janvier.

293-2013 ADOPTION DU BUDGET 2014 DU CIT SOREL-VARENNES

Sujet reporté en janvier.

294-2013 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DE POLICE INTERMUNICIPALE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'adopter le budget de la Régie de police intermunicipale Richelieu-Saint-Laurent.

Adopté.

295-2013 BRIGADIER SCOLAIRE SUR ROUTE MARIE-VICTORIN INTERSECTION RUE SAINT-ALEXANDRE

ATTENDU que le service de brigadier scolaire basé sur la route Marie-Victorin à l'intersection de la rue St-Alexandre était à l'essai jusqu'en décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le service n'est pas utilisé suffisamment pour le maintenir;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de mettre fin à ce service à compter de janvier 2014.

Adopté.

296-2013 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 109 328\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Travaux de pavage sur la rue Duvernay et rang du Petit-Coteau.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

297-2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 10-2013 : 439 RANG PETIT-COTEAU

À l'immeuble sis au 439 rang du Petit-Coteau, formé du lot 273-1, une demande est déposée pour faire autoriser dans le cadre d'un échange de terrain avec l'agriculteur voisin, un accès sur chemin public pour un lot agricole d'une largeur de 13,5 mètres au lieu de 30,5 mètres.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du C.C.U.;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure DM 10-2013 pour le morcellement qui est conforme sous condition qu'il n'y aura pas de construction ou d'entreposage de machinerie sur la partie échangée autour du terrain de la maison du 441 rang Petit-Coteau.

Adopté.

298-2013 DEMANDE D'AFFICHAGE P.I.I.A – RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU

La Résidence Florentine-Dansereau désire faire un affichage pour identifier la rallonge nouvellement construite. L'affichage sera fait sur le mur, côté de la montée Calixa-Lavallée. Le projet consiste à poser des lettres détachées en aluminium comme on retrouve en façade sur St-Pascal et à la Caserne, à la Mairie et à l'École Ludger-Duvernay.

CONSIDÉRANT, l'avis du C.C.U.;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur André Dansereau et résolu unanimement d'autoriser l'affichage tel que présenté dans le document du 8 novembre 2013 sans installer le logo.

Adopté.

299-2013 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Verchères autorise la présentation du projet de « Patinoire multifonctionnelle et chalet » au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Verchères à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

- Que la Municipalité de Verchères désigne Luc Forcier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté.

300-2013 MANDAT – ARCHITECTURE CHALET PARC PASSE-PARTOUT

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux, et unanimement résolu de donner un mandat à Monty architecture pour l'architecture du chalet du parc Passe-Partout. Mandat de 16 900\$ plus taxes et comprend la surveillance, le tout après approbation de l'engagement financier par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et de sport.

Adopté.

301-2013 MANDAT – GÉNIE CHALET PARC PASSE-PARTOUT

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux, et unanimement résolu de donner un mandat à BPR pour le génie civil et autres pour le chalet du parc Passe-Partout. Mandat de 17 500\$ plus taxes et comprend la surveillance, le tout après approbation de l'engagement financier par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et de sport.

Adopté.

Information sur la sécurité ferroviaire

Le maire informe les citoyens sur les démarches en cours visant à ajouter des barrières de sécurité au passage à niveau de la montée Calixa-Lavallée.

302-2013 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

303-2013 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, la séance est levée sur la proposition de monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur Roger Benjamin.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

304-2013 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions du 2 décembre 2013

Le maire donne des informations sur le dossier de la sécurité ferroviaire. La municipalité, les associations municipales, la CMM et les députés travaillent au dossier.

Question sur une facture d'entraide à une adresse de Calixa-Lavallée :

C'est le Service sécurité incendie de Verchères qui dessert la municipalité de Calixa-Lavallée. Si une autre municipalité nous prête assistance pour un incident à Calixa-Lavallée, elle nous facture le temps de son personnel et celui-ci est refacturé à la municipalité de Calixa-Lavallée.

Question sur l'arrêt d'autobus près de la rue St-Alexandre en direction Sorel :

Le panneau d'arrêt est mal positionné suite à des travaux d'Hydro-Québec. Le CIT nous a demandé de corriger la situation.

Question sur un chèque au Centre d'action bénévole :

Aide particulière pour la première année de mise en place de ce nouvel organisme.

Questionnement sur la localisation de l'afficheur de vitesse à l'entrée du village :

L'afficheur doit être installé dans la zone de 50km/h.

Questionnement sur les problématiques des bacs de récupération de linge :

Il n'y a pas de bac de genre à Verchères, mais la situation sera analysée.

Questionnement sur le cours d'eau Coderre :

Le mode de répartition entre les municipalités avait déjà été adopté par le Conseil des maires.

Questionnement sur le projet de patinoire multifonctionnelle:

Le tout comprend également le remplacement du chalet de parc pour la patinoire, mais aussi pour les camps de jour et les autres usagers du parc.

Questionnement sur la borne pour les véhicules électriques :

Verchères fait partie du réseau Éco-route.

Questionnement sur le budget de la police, les citoyens trouvent cela très dispendieux.

Problématique d'offrir un niveau II pour Verchères.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #988 AU #997
 CHÈQUES #1005 AU #1006
 CHÈQUES #1056 AU #1249
 ET CHÈQUE #1252

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	414.21 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	21 479.63 \$
PR	TÉLUS	CELLULAIRES	665.37 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	217.25 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	43.65 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	4 963.98 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	52.69 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (OCTOBRE 2013)	188.94 \$
PR	SCIENCE & VIE JUNIOR	PÉRIODIQUES - BIBLIO (87.65€ EURO)	133.51 \$
988	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE NOVEMBRE 2013 (11 de 12)	8 149.43 \$
989	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS REGL. 323-2001	2 224.90 \$
990	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS REGL. 217-95	385.45 \$
991	CONTRAT - LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	2 913.59 \$
1005	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	86.85 \$
1006	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	86.85 \$
1056	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS PREMIERS RÉPONDANTS NOVEMBRE 2013 (6 DE 7)	157.34 \$
1057	GROUPE MASKA INC.	INSPECTION GÉNÉRATRICE PROTECTION INCENDIE	557.63 \$
1058	COL BLEU	PERMIS CLASSE 3 ET CHAUSSURES VOIRIE	247.91 \$
1059	MINISTRE DES FINANCES	FRAIS D'EXPLOITATION VÉHICULES LOURDS	135.00 \$
1060	FRANÇOISE CRÊTE	"TOUT YEUX TOUT OREILLES" ACTIVITÉ SPÉCIALE PONCTUELLE	288.00 \$
1061	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	FRAIS INSTALLATION PROGRAMME FORTI PROTECTION INCENDIE	60.00 \$
1062	TRAFIC INNOVATION INC.	AFFICHEUR DE VITESSE (ÉCLAIR-021)	17 901.61 \$
1063	KINFORME ENR.	MATÉRIEL AUTOMNE 2013 CARDIO MUSCULATION (POUSSETTE)	110.00 \$
1065	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 397.66 \$
1066	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES (11 DE 12)	51 070.00 \$
1067	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE DU 30/09/2013 AU 29/10/2013 (10 DE 12)	84.00 \$
1068	MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 12 OCTOBRE 2013 AU 842 BERTHIAUME À CALIXA-LAVALLÉE	525.00 \$
1069	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION OCTOBRE 2013 (10 DE 12)	44.00 \$
1070	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET RAPPORT MAISON SITUÉE AU 372 MARIE-VICTORIN ET ANALYSE DU PATRIMOINE BÂTI RUE SAINTE-GENEVIÈVE	5 135.00 \$
1071	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	337.26 \$
1072	CENTRE JARDIN M LABONTÉ INC.	PROJET D'AMÉLIORATION (CJ) ET ENTRETIEN GARAGE	4 385.68 \$
1073	COMPRESSEUR QUÉBEC	PIÈCES ET ACCESSOIRES AQUEDUC	768.31 \$
1074	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS	CREUSAGE PNEUMATIQUE AUX 103, 349, ET 355 MARIE-VICTORIN, 253 LOUIS-GUERTIN ET 754 TERRES-NOIRES	1 767.75 \$
1075	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	ENTRETIEN VÉHICULE	14.95 \$
1076	ENTREPRISE S.A. GUERTIN	FAUCHAGE FOSSÉ MTÉE CALIXA-LAVALLÉE VOIE FERRÉE AU VIADUC DE L'AUTOROUTE 30	485.65 \$
1077	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE	275.94 \$
1078	LES ÉQUIPEMENTS LAGÛE LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE	380.32 \$
1079	FORMULES MUNICIPALES (FM)	SACS D'ÉLECTION JOUR DU SCUTIN / ANTICIPATION	410.44 \$
1080	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER NOVEMBRE 2013 (11 DE 12)	186.84 \$
1081	IDS INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2018D OCT./NOV./DÉC. 2013 - BIBLIO	58.64 \$
1082	LALEMA INC.	PRODUITS HYGIÉNIQUES	1 747.74 \$
1083	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	201.18 \$
1084	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	70.57 \$
1085	LUMEN	PIÈCES ET ACCESSOIRES STATION D'ÉPURATION	2 392.58 \$
1086	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	PIÈCES ET ACCESSOIRES VOIRIE	1 661.38 \$
1087	MARTECH INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (Panneaux)	175.34 \$
1088	MÉCANIQUE G.R. (2010) INC.	RÉPARATION POMPE STATION STE-FAMILLE	4 650.97 \$
1089	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES	74.74 \$
1090	RÉAL HUOT INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES AQUEDUC	1 029.44 \$
1091	REMORQUAGE VERCHÈRES INC.	REMORQUAGE (SUZUKI)	80.48 \$
1092	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	INSTALLATION COMPTEURS D'EAU AUX 371 PETIT-COTEAU, 754 TERRES-NOIRES, 4 ST-ANDRÉ, 522, 523, 544 ET 546 MARIE-VICTORIN	1 771.77 \$
1094	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU, FAUTEUIL ET SUPPORT À CLAVIER	2 819.30 \$
1095	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	126.41 \$
1096	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	35.25 \$
1097	EQUIPEMENTS STINSON (QUÉBEC) INC.	LIGNAGE DE RUES ET AUTRES	6 118.44 \$
1098	TENAQUIP LTD	ESCABEAU - CHARIOT BIBLIO ET GANTS VOIRIE	466.81 \$
1099	GARAGE S. TREMBLAY	ENTRETIEN VÉHICULE	507.24 \$
1100	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	PIÈCES ET ACCESSOIRES CABINE AUTOBUS RUE FONTAINE, JOINTS FENÊTRES MAIRIE ET ENTRETIEN USINE FILTRATION	505.13 \$
1101	STATIONNEMENT SOREL-TRACY	LIGNAGES DE RUES STATIONNEMENT RÉG. F-DANSEREAU/RUE DU COUVENT ET TRAVERSE RUE ST-ALEXANDRE	689.85 \$
1102	VERCHÈRES LOCATION & CARAVANING	LOCATION SCIE À BÉTON, MARTEAU ROTATIF, PIQUEUR ET RÉSERVOIR PROPANE	518.53 \$
1103	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	185.45 \$
1104	PERSONNEL ÉLECTORAL	RÉNUMÉRATION ÉLECTION 2013 (FORMATION/VOTE PAR ANTICIPATION/JOUR DU SCUTIN)	810.00 \$
1114	MÉTRO VERCHÈRES	AURES BIENS NON DUR./ADM., VOIRIE, BIBLIO ET PROTECTION INCENDIE	280.91 \$
1115	PHARMACIE VERCHÈRES	SAVONS ANTIBACTÉRIENS - ÉLECTION	18.35 \$
1116	LA MEUTE RESTAURANT TRAITEUR	BUFFET VOTE PAR ANTICIPATION 27/10/2013	117.27 \$
1117	C'EST MOI QUI L'AI FAIT ENR.	ATELIER CULINAIRE ET ARTISTIQUE HALLOWEEN ACTIVITÉ LOISIRS	465.65 \$
1119	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOC. D'IMMEUBLE ACTIVITÉ CULINAIRE 27/10/2013, ÉLECTION PAR ANTICIPATION 27/10/2013, JOUR DU SCUTIN 03/11/2013 ET ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE OCTOBRE 2013 (10 DE 12)	1 231.15 \$
1120	CIMA+	MISE À NIVEAU STATION STE-FAMILLE	2 605.62 \$
1122	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	1 569.55 \$
1123	POUPART & POUPART, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 158.59 \$
1124	PUBLICATIONS CCH	MANUEL DE L'ÉLU MUNICIPAL 6 ^È ÉDITION	877.80 \$
1125	IDS INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP ET MP161SP OCT./NOV./DÉC. 2013 ET COPIES EXCÉDENTAIRES DU 01/08/2013 AU 31/10/2013	653.33 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #988 AU #997
 CHÈQUES #1005 AU #1006
 CHÈQUES #1056 AU #1249
 ET CHÈQUE #1252

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1127	COMITÉ RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	SALAIRE GUIDES TOURISTIQUE 2013	6 835.24 \$
1128	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) (11 DE 12)	40.21 \$
1129	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE 2013	490.00 \$
1130	S.R.S. CONVERGENCE	ENTRETIEN IMPRIMANTE HP 3500	562.23 \$
1131	FORMULES MUNICIPALES (FM)	BULLETINS DE VOTE (1750)	1 140.55 \$
1132	AU GUEULETON VERCHÈRES INC.	BUFFET RENCONTRE CHEZ VEX (ZONE INDUSTRIELLE)	447.62 \$
1133	SERRURIER MODIK	REFAIRE SERRURE PROTECTION INCENDIE	109.23 \$
1134	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., INCENDIE, VOIRIE ET PARCS	390.85 \$
1135	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	599.26 \$
1136	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE PROTECTION INCENDIE	248.46 \$
1137	FORGE CALIXA-LAVALLÉE ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	11.50 \$
1138	OXYGÈNE PRO-FUSION INC.	ENTRETIEN VÉHICULE ACÉTYLÈNE	176.11 \$
1139	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE PONT DU MOULIN/M.VICT.(TROTTOIR)/28 RUE LAURIER ET PAVAGE PETIT-COTEAU (INFR-136R)	13 455.53 \$
1140	TRANSPORT C. JACQUES & FILS INC.	PAVAGE PETIT-COTEAU (INFR-136R) ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER GARAGE MUNICIPAL	2 410.16 \$
1141	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ÉCLAIRAGE EXT. CÔTÉ DES TOILETTES DU VIEUX GARAGE MUNICIPAL	117.33 \$
1142	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE	296.06 \$
1143	ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE	ENTRETIEN VÉHICULE	972.17 \$
1144	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	547.15 \$
1145	VISA DESJARDINS	NOM DU DOMAINE DU SITE INTERNET FUNIO	36.97 \$
1146	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	500.00 \$
1147	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE 213 ET FORMATION CONGRÈS DES URBANISTES	180.86 \$
1148	ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES ET ACC. (COUVERTURES DE SECOURS- JAUNES) PROTECTION INCENDIE	2 403.03 \$
1149	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	REPLISSAGE CYLINDRE PREMIERS RÉPONDANTS	53.97 \$
1150	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) (10 DE 12)	297.10 \$
1151	PITNEY WORKS	PLATE-FORME ET METER PÉRIODE DU 1/12/2013 AU 28/02/2014	137.79 \$
1152	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MAINTIEN D'INVENTAIRE NOVEMBRE 2013 (2013-2014)	6 707.79 \$
1153	COMPRESSEUR QUÉBEC	ARTICLES DE QUINCAILLERIE USINE FILTRATION	858.09 \$
1154	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	527.09 \$
1155	RÉSIDENCE FLORENTINE DANSEREAU	PROJET RÉS. FLORENTINE-DANSEREAU (2 DE 2)(SERA REMBOURSÉ PAR CMM)	203 400.00 \$
1156	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO ET CODE DE SÉCURITÉ DU QC (2010) CHAPITRE VIII PROTECTION INCENDIE	420.09 \$
1157	ANDRÉ LAROUCHE	ACHAT MICRO-ONDE PROTECTION INCENDIE	91.21 \$
1158	GARAGE DANIEL LAROSE	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	13.05 \$
1159	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	87.38 \$
1160	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE	28.47 \$
1161	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	NORMES OUVRAGES ROUTIERS - TOME 8 - VOIRIE	36.89 \$
1162	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	PAVAGE PETIT-COTEAU (INFR-136R)	683.53 \$
1163	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	ENSEMBLE DE HOCKEY ET DIVERS (BÂTONS, BALLES, LUNETTE) ACT. RÉCRÉATIVE:	352.07 \$
1164	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU AU 4 CALIXA-LAVALLÉE	175.87 \$
1165	FORAGE PASSE-PARTOUT INC.	FORAGE CONDUITE AU 1079 MARIE-VICTORIN	2 874.38 \$
1166	PAVAGES MASKA INC.	PAVAGE DES RUES DUVERNAY/STE-HENRI/DALPÉ (INFR-137R)	69 168.58 \$
1167	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE	ADHÉSION CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	100.00 \$
1169	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRIE, PARCS, PISCINE	502.19 \$
1170	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES HEBD., AVIS PUBLIC SCRUTIN 3/11/2013 ET DÉROGATION MINEURE DM 08-2013	1 133.18 \$
1172	IMPRIMERIE MARIETTE RENDERS INC.	CARTES D'AFFAIRES (GILLES LAMOUREUX - CONSEILLER)	132.22 \$
1174	LE GUIDE DE MA VILLE INC.	GUIDE DE MA VILLE 2014	486.05 \$
1175	SOPHIE LAVERGNE	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE SPORTIVE	175.00 \$
1176	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VERCHÈRES	SOUTIEN FINANCIER	300.00 \$
1177	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION - LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE (G. LAMOUREUX)	247.20 \$
1178	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION - RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 22/02/2014	2 132.79 \$
1179	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP DÉCEMBRE 2013 (12 DE 12)	270.11 \$
1180	UBA INC.	CHLORE	1 373.61 \$
1181	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BALAYAGE DE RUES	2 379.99 \$
1182	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR VIEUX GARAGE MUNICIPAL	222.22 \$
1183	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	727.39 \$
1184	MARTINE SIMARD	ANIMATION - BIBLIO (CONFÉRENCE SUR LE VIN)	350.00 \$
1195	CITOYEN	REMPLACE LE CHÈQUE #1118 (PERDU)	184.94 \$
1196	COL BLEU	EXAMEN ET DÉLIVRANCE PERMIS CLASSE 3	25.40 \$
1197	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM. ET PROTECTION INCENDIE	476.99 \$
1198	MINISTRE DES FINANCES	ACCOTEMENTS DE JEAN XXIII À VARENNES (INFR-138R)	28 743.75 \$
1199	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 18 OCTOBRE 2013 AU AU 590 M-VICTORIN	525.00 \$
1200	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	180.51 \$
1201	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS/ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	126.81 \$
1202	NATHALIE MAILLOUX	PHOTOS OFFICIELLES DU CONSEIL MUNICIPAL	150.00 \$
1203	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 18 OCTOBRE 2013 AU AU 590 M-VICTORIN ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE NOVEMBRE 2013 (11 DE 12)	18 683.12 \$
1204	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	508.44 \$
1205	SYLVIE BISSONNETTE	RÉCEPTION - CADEAUX POUR LES BÉNÉVOLES, FRAIS DE POSTE ET DIVERS	131.90 \$
1206	SAMIR MARDINI	ANIMATION - ACHAT DE VIN POUR CONFÉRENCE DU 14/11/2013	421.55 \$
1207	ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	COTISATION DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2013	99.03 \$
1208	EBSCO CANADA LTÉE	PÉRIODIQUES - BIBLIO	159.19 \$
1209	CITOYENS (17)	REMBOURSEMENT TAXES	13 863.01 \$
1227	BPR-INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES PROJET USINE FILTRATION (INSTALLATION D'UN POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES SANITAIRES DU GARAGE ET DE L'USINE ET L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DES PRODUITS CHIMIQUES)	11 440.02 \$
1229	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBV. TRAVAILLEUR DE MILIEU (2 DE 2)	2 500.00 \$
1230	VILLE DE BOUCHERVILLE	LOCATION HEURES DE GLACE HOCKEY MINEUR 2013	11 400.00 \$
1231	ANIMATION LA FORGE	ACTIVITÉ LOISIRS - KATAG	1 520.00 \$
1232	LOISIRS	SUBV. NATATION - FIN DÉC. 2013	97.00 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #988 AU #997
 CHÈQUES #1005 AU #1006
 CHÈQUES #1056 AU #1249
 ET CHÈQUE #1252

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1235	POMPIER	PERMIS CLASSE 4 PROTECTION INCENDIE	30.00 \$
1236	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	BILLETS (10) SYMPHONIE VOCALE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL 6/12/2013	120.00 \$
1237	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2013 ET À QUÉBEC POUR A. LAROUCHE MENTION D'HONNEUR	293.10 \$
1238	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE - PORTABLE POUR CONSEIL SANS PAPIER	241.25 \$
1239	S.R.S. CONVERGENCE	CARTOUCHES D'ENCRE CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	109.23 \$
1240	CENTRE JARDIN M LABONTÉ INC.	PLANTATION 2 ARBRES RUE FONTAINE ET MARIE-VICTORIN	298.88 \$
1241	LE MAGAZINE SENTIER CHASSE-PÊCHE	PÉRIODIQUES - BIBLIO	50.00 \$
1242	CARGILL LTD M2083	SEL	2 950.53 \$
1243	LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.	VÊTEMENTS PROTECTION INCENDIE	310.51 \$
1246	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
1247	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	INFR-133RR SURVEILLANCE RUES COUVENT/ST-PASCAL	1 011.78 \$
1248	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	709.39 \$
1249	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	PROJET FONDS PIERRE-BOISSEAU, CARTE DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC, CRÉATION DE L'ATLAS VILLAGEOIS ET IMPRESSION CARTE ORTHO RÉSEAU D'ÉGOUT, RUISSEAU JARRET ET PARC PASSE-PARTOUT	1 954.31 \$
1252	DIANE GIGAULT	REPRODUCTION CHALOUPIÈRE	85.00 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER)	5 586.56 \$
		SALAIRES REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	26 404.79 \$
		TOTAL:	624 265.86 \$
	54-111-10-000 LUC FORCIER (PETITE CAISSE)		
PR	NOVEMBRE 2013	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., PROTECTION INCENDIE	25.76 \$
	RÈGLEMENT 457-2011 USINE DE FILTRATION		
1226	NATIONAL VACUUM , SERVICES AUX INDUSTRIES	NETTOYAGE FOND DE RÉSERVOIR DE SOUDE CAUSTIQUE	4 147.73 \$
1245	GÉNIVAR INC.	HONORAIRES SE TERMINANT LE 23 NOVEMBRE 2013	299.50 \$
	RÈGLEMENT 468-2012 RUE ST-ALEXANDRE ET AUTRES		
1173	LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC.	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	3 996.53 \$
1228	CLÔTURE SÉCURIBEC INC.	ACCÈS AU REGARD RUE BOUSQUET	3 541.56 \$
1244	BPR-INFRASTRUCTURE INC.	CORRECTIF POUR FISSURATIONS DANS LES MURS	1 603.91 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 novembre 2013

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #1064 (1 DE 2)
 CHÈQUE #1093 (1 DE 2)
 CHÈQUE #1121 (1 DE 2)
 CHÈQUE #1168 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

#1118 CHÈQUE PERDU - ARRÊT DE PAIEMENT (REPLACÉ PAR #1195)
 #1171 ANNULATION - CHANGEMENT DE NOM NATIONAL VACUUM SERVICES ÉGOUT
 -AQUEDUC POUR NATION VACUUM, SERVICES AUX INDUSTRIES (MÊME ADRESSE)
 #1126 ANNULATION - CORRECTION FACTURE DE LA VILLE DE CONTRECOEUR

CHÈQUE #991 EST LA SOMME DES CHÈQUES #991 AU #997
 CHÈQUE #1104 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1104 AU #1113
 CHÈQUE #1209 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1209 AU #1225
 CHÈQUE #1232 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1232 AU #1234